Solidaires DOUANES

Comité Social d'Administration de Réseau

Séance du 23/10/2026

Restructurations, via fin de :
- la brigade Scanner Mobile Spécial (SMS),
- la recette régionale de Mayotte
- missions aux bureaux du Port et St-Denis

Missions / Carrière | ***Liminaire***

Dialogue social :

Cause toujours… « Austen » en emporte le vent !



Ça rentre par une oreille…
Et ça n'attend même pas de ressortir de l'autre !

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs,

3 semaines après la 1ère convocation du 30 septembre, nous voilà reconvoqués pour la séance du Comité social d'administration de réseau (CSAR).

Nous aurons attendu 8 jours, en toute fin de journée, pour recevoir la convocation, le 8 octobre.
Il était temps. Sur la période écoulée, nous avons bien senti que la « haute » administration n'était pas pressée de proposer une date de tenue de la réunion.

Quel contraste avec la célérité employée pour publier l'arrêté de fermeture de la recette régionale (RR) de Mayotte !
Une célérité inédite, du jamais-vu, digne de Buzz-l'éclair, puisque l'arrêté, signé de la main du directeur général est publié dès le 30 septembre… soit le jour même de la réunion initiale du CSAR !
En d'autres termes sans attendre sa reconvocation, comme le prevoient les textes réglementaires !!!

Évidemment, cette « Inflo-flash », le directeur général s'est bien gardé d'en nous en faire part lors du CSAR du 30 septembre.
Il en avait pourtant tout le loisir, ès qualité de président de séance.

Sans doute avait-il conscience que la publication d'un tel arrêté relevait de l'inavouable et suiciterait un « very bad Buzz », dans la période sociale et donc politique que traverse le pays !

Syndicalement, c'est par la lecture du Journal officiel (JO) du lendemain que nous l'avons découvert.
La classe et quel signal « formidable » pour les collègues concernés.

Face au scandale d'un tel précédent, nous avons saisi la représentation parlementaire et plus largement le personnel politique ultra-marin.
Là encore surprise de découvrir cette torpille sous-marine…

Il a fallu l'envoi d'un courrier, par une députée de Mayotte à M. le ministre de l'Economie et des Finances, le 7 octobre, pour que la date de reconvocation soit communiquée le lendemain !

Depuis lors, nous avons attendu en vain l'abrogation de l'arrêté scélérat du 30 septembre.
Même si nous avons de très forts soupçons sur le fait qu'un arrêté republié aurait été copié au mot près, du moins auriez-vous respecté les formes. Et plus encore le cadre de la législation.

C'est tout de même essentiel, dans un État de droit, *a fortiori* pour une administration en charge de l'application de la réglementation nationale et communautaire.

Mais manifestement, pour la « haute » administration c'est un point de détail.

Aucune abrogation de l'arrêté scélérat n'a eu lieu. Et du coup, avec ce genre de « pratiques » vous réunissez les organisations syndicales représentatives pour… Pour quoi au fait ? Pour rien.

C'est à ce peu de considération que nous voyons la déliquescence de nos institutions.

C'est pourquoi nous ne saurions rester et cautionner une telle mascarade de « dialogue social ».

La délégation SOLIDAIRES Douanes,
le vendredi 23 octobre 2026